Accompagnement pour l’élaboration d’un projet de développement de l’Alpe du Grand Serre

MARCHE

2019 – SATT02

Acte d’engagement

valant CCAP

1. Objet du marché

Le contrat qui est conclu avec le prestataire dont l’offre a été retenue par le *maître de l’ouvrage* :

|  |  |
| --- | --- |
| Maître de l’ouvrage | Communauté de Communes de la Matheysine |
| Pouvoir adjudicateur | Monsieur le Président ou son Représentant |

Puis, accepté par la Pouvoir adjudicateur, est un marché d’étude de programmation ayant l’objet suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| Opération | Accompagnement à l’élaboration d’un projet de développement de l’AGS (38) |

|  |  |
| --- | --- |
| Date du marché |  |
| Montant du marché (€ TTC) |  |
| Mois M0 |  |
| Compte budgétaire  nature :  fonction :  Chapitre : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Ordonnateur | Monsieur le Président |
| Comptable assignataire des paiements | Monsieur le Receveur des Finances de la Communauté de communes |
| Personne habilitée à donner des renseignements | Carole Druart (service Aménagement du Territoire et Tourisme) – Mehdi Kerbati (Matheysine Tourisme) |

# 

1. Parties contractantes

Le présent marché est conclu entre,

**d'une part,**

La Communauté de communes de la Matheysine, maître de l’ouvrage,

F - 38350 Susville– Route du Terril,

représentée par Monsieur le Président, habilité en vertu de la délibération du Conseil communautaire en date de 2015.

et désignée dans ce marché, suivant les cas, par les termes *la personne publique* ou *la Communauté de communes* ou *le représentant du pouvoir adjudicateur* ou *le maître de l’ouvrage*.

En outre, les représentants du pouvoir adjudicateur sont habilités par délibération.

**Et, d'autre part,** le titulaire désigné par les termes *le titulaire* ou *le prestataire*, le titulaire du marché étant un groupement momentané **solidaire** composé de :

* **Premier cotraitant, mandataire du groupement au sens de l’article 3-1du CCAG-PI** et ayant reçu pouvoir de conclure, gérer et modifier la présente.

M

agissant en qualité de

pour mon propre compte ………………………………………………………………………

pour le compte de la société

ayant son siège social à

Forme juridique

N° RC

N° SIRET

Code APE

Le cas échéant, inscrit au Conseil régional de l'ordre des architectes sous le n° ....................

Coordonnées bancaires (joindre un RIB)

Références de l'assurance du titulaire :……………………………………………………………..

Compagnie d'assurance

N° de police

Téléphone : ……………………………………… Télécopie : ………………………………………

Courriel : ………………………………………………………………………………

* **Deuxième cotraitant,**

M

agissant en qualité de

pour mon propre compte ………………………………………………………………………

pour le compte de la société

ayant son siège social à

Forme juridique

N° RC

N° SIRET

Code APE

Le cas échéant, inscrit au Conseil régional de l'ordre des architectes sous le n° ....................

Références de l'assurance du titulaire :

Compagnie d'assurance

N° de police

Téléphone : ……………………………………… Télécopie : ………………………………………

Courriel : ………………………………………………………………………………

* **Troisième cotraitant,**

M

agissant en qualité de

pour mon propre compte ………………………………………………………………………

pour le compte de la société

ayant son siège social à

Forme juridique

N° RC

N° SIRET

Code APE

Le cas échéant, inscrit au Conseil régional de l'ordre des architectes sous le n° ....................

Références de l'assurance du titulaire :…………………………………………………………….

Compagnie d'assurance

N° de police

Téléphone : ……………………………………… Télécopie : ………………………………………

Courriel : ………………………………………………………………………………

* **Quatrième cotraitant,**

M

agissant en qualité de

pour mon propre compte ………………………………………………………………………

pour le compte de la société

ayant son siège social à

Forme juridique

N° RC

N° SIRET

Code APE

Le cas échéant, inscrit au Conseil régional de l'ordre des architectes sous le n° ....................

Références de l'assurance du titulaire :…………………………………………………………….

Compagnie d'assurance

N° de police

Téléphone : ……………………………………… Télécopie : ………………………………………

Courriel : ………………………………………………………………………………

* **Cinquième cotraitant,**

M

agissant en qualité de

pour mon propre compte ………………………………………………………………………

pour le compte de la société

ayant son siège social à

Forme juridique

N° RC

N° SIRET

Code APE

Le cas échéant, inscrit au Conseil régional de l'ordre des architectes sous le n° ....................

Références de l'assurance du titulaire :…………………………………………………………….

Compagnie d'assurance

N° de police

Téléphone : ……………………………………… Télécopie : ………………………………………

Courriel : ………………………………………………………………………………

* **Sixième cotraitant,**

M

agissant en qualité de

pour mon propre compte ………………………………………………………………………

pour le compte de la société

ayant son siège social à

Forme juridique

N° RC

N° SIRET

Code APE

Le cas échéant, inscrit au Conseil régional de l'ordre des architectes sous le n° ....................

Références de l'assurance du titulaire :…………………………………………………………….

Compagnie d'assurance

N° de police

Téléphone : ……………………………………… Télécopie : ………………………………………

Courriel : ………………………………………………………………………………

**J’ENGAGE le groupement dont je suis mandataire**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

J’affirme sous peine de résiliation du marché à nos torts exclusifs que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas sous le coup des interdictions découlant de l’article 43 du Code des marchés publics.

L’offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

1. Eléments principaux de la mission

Les éléments de la mission de base sont les suivants

|  |  |
| --- | --- |
| 1 | Immersion et validation des enjeux |
| 2 | Elaboration de scenarii et choix |
| 3 | Développement d’un scenario retenu |
| 4 | Gouvernance et mode d’exploitation |

La mission confiée au titulaire est précisée dans le CCTP.

Sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative, le prestataire devra porter attention à :

* des dispositions à prendre dans le cadre de la protection de la main d'œuvre, des conditions de travail et de la lutte contre le travail clandestin,
* de la vigilance concernant la sous-traitance irrégulière,
* des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des personnels affectés aux travaux,
* du respect des droits des tiers à l'opération.

1. Prix du marché

Le prix résulte de l’appréciation de la complexité de l’étude et comprend les phases définies par les pièces du marché ; l’objet et le contenu de l’étude sont réputés connus et appréciés par le Titulaire.

L’offre est réputée être établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 fixé au présent acte d’engagement.

4.1 Offre de prix

**Pour la solution de base**, le montant de la rémunération s’établit à :

………………………………………………... euros HT,

Soit : …………………………………………………euros TTC pour un taux de TVA à 20,00 %.

Soit (en toutes lettres) ……………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… € TTC

Pour l’option « organisation d’un voyage d’étude », le montant de la rémunération s’établit à :

………………………………………………... euros HT,

Soit : …………………………………………………euros TTC pour un taux de TVA à 20,00 %.

Soit (en toutes lettres) ……………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… € TTC

Pour l’option « concertation de la population », le montant de la rémunération s’établit à :

………………………………………………... euros HT,

Soit : …………………………………………………euros TTC pour un taux de TVA à 20,00 %.

Soit (en toutes lettres) ……………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… € TTC

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée dans l’annexe 1 au présent acte d’engagement.

4.2 Retenue de garantie

Il ne sera appliqué aucune retenue de garantie.

4.3 Actualisation des prix

Les prix sont fermes. Il n’est pas prévu d’actualisation des prix

4.4 Déclaration de sous-traitance au moment de l’offre

Le ou les actes spéciaux de sous-traitance annexé(s) à l’acte d’engagement indiquent la nature et le montant des prestations que l’on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque acte spécial de sous-traitance constituent le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d’acceptation du sous-traitant et d’agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Le montant total des prestations que l’on envisage de sous-traiter conformément à ces actes spéciaux de sous-traitance est de :

* Montant HT :
* TVA (taux de ........ %) :
* Montant TTC :
* Soit en lettres :

1. Modalités financières

5.1 Acomptes et paiement pour solde

Les acomptes et le solde seront versés selon la règlementation en vigueur, d’après les décomptes partiels et le décompte définitif présentant notamment les temps passés par chaque membre du groupement, à l’issu de chaque phase de l’étude.

5.2 Délais de paiement

Les sommes dues en exécution du présent marché seront payées dans les conditions légales.

Le délai global maximum de paiement ne peut excéder **30 jours**.

5.3 Conditions de règlement

En cas de cotraitance, le mandataire du groupement est seul habilité à présenter les demandes de règlement et à accepter les éventuels décomptes définitifs.

Afin d’assurer la mise en œuvre du paiement direct des sous-traitants, le processus suivant doit être suivi :

* **le sous-traitant adresse au titulaire sa demande de paiement**, libellée au nom du pouvoir adjudicateur, par pli recommandé avec accusé de réception ou la dépose au titulaire contre récépissé,
* à compter de la signature de l’accusé de réception ou du récépissé, **le titulaire dispose de 15 jours pour donner un accord ou notifier son refus au sous-traitant et au représentant du pouvoir adjudicateur**; passé ce délai, le titulaire est réputé avoir accepté les demandes ou pièces ou parties de ces demandes ou de ces pièces qu’il n’a pas expressément acceptées ou refusées,
* **le sous-traitant adresse au représentant du pouvoir adjudicateur**, **sa demande de paiement** accompagné des factures et de l’accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a reçu la demande ou de l’avis postal attestant que le pli a été refusé ou n’a pas été réclamé,
* **le représentant du pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant**,
* **le délai de paiement des factures par le pouvoir adjudicateur court à compter :**
* soit de la réception par le pouvoir adjudicateur de l’accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé,
* soit de l’expiration du délai accordé au titulaire pour donner son accord ou son refus au paiement, aucun accord ou refus n’ayant été notifié
* soit de la réception par le pouvoir adjudicateur de l’avis postal attestant que le pli (envoyé par le sous-traitant au titulaire) a été refusé ou n’a pas été réclamé.
* **le pouvoir adjudicateur informe le titulaire des paiements qu’il effectue au sous-traitant.**

Le titulaire du marché s’oblige à informer ses sous-traitants des dispositions prévues au présent article.

5.4 Mode de règlement

Les règlements de ce marché se feront par virements administratifs selon les règles de la comptabilité publique française.

5.5 Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants.

|  |  |
| --- | --- |
| Ouvert au nom de : |  |
| Etablissement : |  |
| Code banque : |  |
| Code guichet : |  |
| Numéro de compte : |  |
| Clé : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Ouvert au nom de : |  |
| Etablissement : |  |
| Code banque : |  |
| Code guichet : |  |
| Numéro de compte : |  |
| Clé : |  |
| Ouvert au nom de : |  |
| Etablissement : |  |
| Code banque : |  |
| Code guichet : |  |
| Numéro de compte : |  |
| Clé : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Ouvert au nom de : |  |
| Etablissement : |  |
| Code banque : |  |
| Code guichet : |  |
| Numéro de compte : |  |
| Clé : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Ouvert au nom de : |  |
| Etablissement : |  |
| Code banque : |  |
| Code guichet : |  |
| Numéro de compte : |  |
| Clé : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Ouvert au nom de : |  |
| Etablissement : |  |
| Code banque : |  |
| Code guichet : |  |
| Numéro de compte : |  |
| Clé : |  |

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

1. Delais

6.1 Délais d’exécution

Le début du délai d’exécution est fixé dès notification du marché. La durée de la mission est de **13 mois** tel que défini dans le CCTP.

6.2 Délais de livraison et penalités de retard

Le titulaire est contractuellement engagé à proposer le rendu de la mission dans le délai prévu dans les documents du présent marché.

La livraison finale de l’étude s’entend par le rendu de, a minima, tous les livrables fixés dans le CCTP.

Si le pouvoir adjudicateur le souhaite, une pénalité spécifique de **10 euros par jour de calendrier de retard** pourra être appliquée en cas de non-respect de cet article. Les pénalités sont appliquées avec mise en demeure préalable par précompte sur la demande d'acompte qui suit le constat du retard.

Elles s'appliquent quelles que soient les raisons du retard, sauf si le titulaire justifie l'invocation de la force majeure ou la carence d’une ou plusieurs entreprises.

Le prestataire est destinataire de tous les projets de décomptes des entreprises exécutant les travaux (titulaire seul, mandataire, cotraitant et sous-traitant) pour effectuer leur contrôle.

Le prestataire doit apposer sur les projets de décomptes des titulaires (titulaire seul, mandataire, cotraitant) un cachet indiquant la date de réception, point de départ du calcul du délai de paiement.

Le prestataire doit transmettre au maître de l’ouvrage les projets de décomptes des entreprises titulaires des travaux dans un délai maximum de 10 jours à compter de leur réception.

1. Modification du caractère technique en cours d’exécution

Le délai dont dispose le titulaire pour présenter des observations suite à une modification de caractère technique décidée ou acceptée par la personne publique est indiqué dans la notification de cette décision au titulaire.

1. Assurances

Lors de la signature du contrat et avant tout commencement d’exécution, le titulaire devra justifier qu’il est titulaire des assurances « RC pro », ainsi que de leur maintien en vigueur pendant toute la durée du contrat.

Les attestations d’assurances, en langue française, seront signées en original par le représentant de la **compagnie d’assurances** ou, s’il s’agit de copies, certifiées conformes à l’original par le mandataire social habilité de l’entreprise.

Elles devront préciser les montants garantis, les franchises et les échéances de versement des primes.

L'absence de justification des polices d'assurance demandées au titre du contrat s'oppose à tout paiement et à tout début d'exécution des travaux.

**>> ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Il s’agit de l’assurance obligatoire garantissant les tiers en cas d’accidents ou de dommages causés par l’exécution ou l’inexécution totale ou partielle de la prestation.

Le titulaire doit contracter des assurances garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations, ou les modalités de leur exécution.

Il doit justifier qu’il est titulaire de ces assurances au moyen d’une attestation portant l’étendue de la garantie.

A tout moment, cette attestation à jour doit être produite à la demande du maître de l’ouvrage dans un délai de quinze jours.

1. Propriété intellectuelle

Toutes les études et documents produits dans le cadre de l’exécution du présent marché, sont la propriété exclusive du pouvoir adjudicateur ; ces droits concédés devant être exercer dans le respect des droits moraux de l’auteur.

Le prix de la présente concession est inclus forfaitairement dans le prix du marché.

Le régime des droits de propriété intellectuelle retenu au sens de l’article 25 du CCAG PI est l’option B.

Le titulaire du marché s’engage à ce que la présente concession ait plein effet à l’égard des résultats qui seraient le fait de ses sous-traitants, dont il garantit la concession des droits de propriété intellectuelle, dans les conditions et limites visées aux présentes, au pouvoir adjudicateur.

Le titulaire du marché accepte de manière générale toutes adaptations, modifications, incorporations, intégrations et tous arrangements réalisés sur les résultats par le pouvoir adjudicateur ou les tiers désignés.

La présente concession porte sur les droits patrimoniaux suivants, ces droits devant être exercer dans le respect des droits moraux de l’auteur :

* + Droit de reproduire, sans limitation de nombre, tant directement qu’indirectement, en tout ou partie, les résultats, y compris leurs modifications et traductions, en toutes langues, par tous procédés actuels et futurs, sur tous supports connus et inconnus à ce jour, en tous lieux publics et privés, aux fins visées ci-dessus et pour les besoins découlant de l’objet du marché ;
  + Droit de représenter, diffuser, distribuer, mettre à disposition et communiquer au public, directement ou indirectement, en tout ou en partie, les résultats, y compris leurs modifications et traductions, par tous moyens, modes et procédés connus et inconnus à ce jour, pour les fins visées ci-dessus et pour les besoins découlant de l’objet du marché ;
  + Droit de modifier, arranger et adapter, directement ou indirectement, tout ou partie des résultats, par tous moyens et procédés connus et inconnus à ce jour, sur tous supports et sous toutes formes, et de reproduire et représenter ces modifications dans les limites visées ci-dessus pour les droits de reproduction et de représentation ;
  + Droit de traduire, directement ou indirectement, tout ou partie des résultats, ou de leurs modifications, en toutes langues, et de les reproduire ou représenter dans les limites visées ci-dessus pour les droits de reproduction et de représentation ;
  + Droit d’utiliser, d’incorporer, d’intégrer, directement et indirectement, en tout ou en partie, les résultats, leurs modifications et traductions, dans tout document, élément, œuvre, support, quel qu’il soit, connu ou inconnu à ce jour, pour les fins visées ci-dessus et pour les besoins découlant de l’objet du marché.

1. Résiliation du marché

En cas d’inexactitude des documents et renseignements légaux et règlementaires remis conformément au présent marché ou de refus de produire les pièces prévues par le Code du travail conformément au présent marché, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

10.1 Contestation et arbitrage

Si un différend survient entre le maître de l’ouvrage et le titulaire du marché, ceux-ci conviennent de se consulter pour examiner l'opportunité de soumettre leur différend à un arbitrage.

Le cas échéant, il est décidé que cet arbitrage sera effectué par un tiers agréé par les parties.

10.2 Conditions de résiliation

Le marché pourra être résilié par le maître de l’ouvrage dans les cas prévus aux articles 29 à 37 du CCAG PI.

Il est précisé que l’inexactitude des renseignements prévus aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics, ou le refus de produire les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du travail, peut entraîner, par décision du pouvoir adjudicateur, la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire.

Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu’il a contrevenu à l’article D 8222-5 du Code du travail ; la mise en demeure doit être notifiée par écrit et assortie d’un délai.

A défaut d’indication du délai, le titulaire dispose d’un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

Tribunal compétent

Les différends et litiges qui n'auraient pu être réglés par les dispositions du présent contrat, ou par l'éventuel arbitrage prévu au présent article, seront portés devant le Tribunal administratif de Grenoble.

J’affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j’interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l’article 43 du Code des marchés publics.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

|  |  |
| --- | --- |
| *Fait en un seul original* | **Signature du candidat** |
| A | *Porter la mention manuscrite* |
| le | *Lu et approuvé* |
|  | |

**ACCEPTATION DE L’OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

|  |  |
| --- | --- |
| *Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement* | **Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par la délibération en date du ....................** |
| A .......................................... |  |
| Le .......................................... |  |
|  | |

**DATE D’EFFET DU MARCHE**

|  |
| --- |
| *Reçu l’avis de réception postal de la notification du marché signé* |
| Le |
| par le titulaire destinataire |
|  |

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

2  La totalité du bon de commande n° afférent au marché - *indiquer le montant en chiffres :*

*et en lettres :* :

3  La partie des prestations que le titulaire n’envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *indiquer en chiffres*

*et en lettres* :

4  La partie des prestations évaluée à *indiquer le montant en chiffres :*

*et en lettres* :

et devant être exécutée par

en qualité de :

 membre d’un groupement d’entreprise

 sous-traitant

|  |  |
| --- | --- |
| A | le.[[1]](#footnote-1) |
| Signature | |
|  | |

**MOFIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

*(A renseigner autant de fois que nécessaire)*

La part de prestations que le titulaire n’envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée *(indiquer l’unité monétaire d’exécution du marché et le montant en lettre)* à :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant initial : | - Ramené à : |
| - Porté à : |

|  |  |
| --- | --- |
| A | le.[[2]](#footnote-2) |
| Signature | |
|  | |

Accompagnement pour l’élaboration d’un projet de développement de l’Alpe du Grand Serre

MARCHE

2019 – SATT02

Acte d’engagement

valant CCAP  
ANNEXE 1 : SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 1 A L’ACTE D’ENGAGEMENT relative à la présentation d’un sous – traitant OU ACTE SPECIAL

|  |  |
| --- | --- |
| A – Identification de l’acheteur | **DC13** |

|  |  |
| --- | --- |
| Acheteur : | Communauté de communes de la Matheysine  13 Route du Terril  38350 Susville |

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou aux cessions de créances : **Monsieur le Président**

Comptable assignataire des paiements : **Monsieur le Trésorier Principal**

|  |  |
| --- | --- |
| B – Objet du marché | **DC13** |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet du marché : | Accompagnement pour l’élaboration du projet de developpement de l’AGS (38). |

Numéro de marché *(le cas échéant)* :

Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :

|  |  |
| --- | --- |
| C - Prestations sous-traitées | **DC13** |

Nature des prestations :

Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant :

Montant HT :

Montant TTC :

Modalités de variation des prix : **Ferme**

Date ou mois d’établissement des prix : **Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de décembre 2019.**

|  |  |
| --- | --- |
| D - Sous-traitant | **DC13** |

Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro et ville d’enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Le présent acte spécial :

 a pour objet d’accepter le sous-traitant et d’agréer ses conditions de paiement

 est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du : / /201

Le sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct :

Oui Non

|  |  |
| --- | --- |
| **E - Conditions de paiement prévu par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement** | **DC13** |

Compte à créditer(intitulé, numéro, …) – Joindre un relevé d’identification bancaire ou postal :

Avance :

le sous-traitant demande à bénéficier de l’avance

le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l’avance

Modalités de règlement :

|  |  |
| --- | --- |
| **F - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d’accès aux marchés publics** | **DC13** |

Le sous-traitant mentionne les capacités professionnelles et financières suivantes :

Le sous-traitant produit, dans tous les cas de figure, une déclaration indiquant qu’il ne tombe pas sous le coup d’une interdiction d’accès aux marchés publics.

|  |  |
| --- | --- |
| **G - Exemplaire unique du titulaire** | **DC13** |

Le titulaire établit qu’une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l’article 116 en produisant soit l’exemplaire unique du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance.

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l’exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l’exemplaire unique prévu à l’article 106 du Code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l’exemplaire unique a été remis en vue d’une cession ou d’un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d’un montant tel qu’il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il donne une attestation du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

|  |  |
| --- | --- |
| **H - Acceptation et Agrément Des conditions de paiement du sous-traitant** | **DC13** |

Le représentant de l’acheteur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| A | le | A | le |
| Le candidat ou le titulaire | | Le représentant de l’acheteur | |
|  | |  | |

|  |  |
| --- | --- |
| **I– Notification de l’acte spécial au titulaire** | **DC13** |

La notification consiste en la remise d’une photocopie de l’acte spécial au titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception ; dans ce cas, coller dans ce cadre l’avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

***Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent acte spécial.***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| A | le | A | le |
| Le candidat ou le titulaire | | Le représentant de l’acheteur | |
|  | |  | |

Accompagnement pour l’élaboration d’un projet de développement de l’Alpe du Grand Serre

MARCHE

2019 – SATT02

Acte d’engagement

valant CCAP  
ANNEXE 2 : REPARTION DES COTRAITANCES

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **ELEMENTS DE MISSION DE BASE** | | | **Répartition au sein du groupement** | | | | | | | |
|  | **Ss Total € HT** | **Mandataire** | | **Cotraitant 2** | **Cotraitant 3** | **Cotraitant 4** | **Cotraitant 5** | **Cotraitant**  **6** | **Cotraitant**  **7** |
| *Nom de l’entreprise >>* | |  | |  |  |  |  |  |  |
| Immersion, validation des enjeux |  |  | |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration de scenarii et choix |  |  | |  |  |  |  |  |  |
| Développement du scénario retenu |  |  | |  |  |  |  |  |  |
| Gouvernance et mode d’exploitation |  |  | |  |  |  |  |  |  |
| **Total du marché en euros HT** |  |  | |  |  |  |  |  |  |
| **Total du marché en euros TTC** |  |  | |  |  |  |  |  |  |

Accompagnement pour l’élaboration d’un projet de développement de l’Alpe du Grand Serre

MARCHE

2019 – SATT02

Acte d’engagement

valant CCAP  
ANNEXE 3 : BORDEREAU DES PRIX

Bordereau des prix journaliers pour le **marché de base**

Possibilité de presenter plusieurs prix, preciser la nature des depenses prises en compte

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Membre du groupement | Prix journalier (1)  comprend :………………  ………………………….. | Prix journalier (2)  comprend :………………...  ……………………………. | Prix journalier (3)  comprend :………………  …………………………… |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Bordereau des prix journaliers pour **l’AMO supplémentaire**

/!\ Ce bordereau des prix forfaitaires permettra de définir le montant de l’AMO supplémentaire si cette mission est demandée par la MOA.

Possibilité de presenter plusieurs prix, preciser la nature des depenses prises en compte

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Membre du groupement | Prix journalier (1)  comprend :………………  ………………………….. | Prix journalier (2)  comprend :………………...  ……………………………. | Prix journalier (3)  comprend :………………  …………………………… |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Accompagnement pour l’élaboration d’un projet de développement de l’Alpe du Grand Serre

MARCHE

2019 – SATT02

Acte d’engagement

valant CCAP  
ANNEXE 4 : MISSIONS DU MANDATAIRE DU GROUPEMENT

Le mandataire représente l’ensemble des membres du groupement de maîtrise d’œuvre vis-à-vis du maître de l’ouvrage, coordonne les prestations et veille à instaurer une bonne communication entre les membres du groupement et avec le maître de l’ouvrage.

A ce titre, il reçoit mandat des membres du groupement pour :

* Remettre les offres, et de manière générale coordonner l’établissement de tous les documents contractuels, notamment :

Faire signer le marché et les avenants par chacun des membres.

ou

Signer le marché et les avenants, si le mandataire dispose des pouvoirs nécessaires.

* Transmettre au maître de l’ouvrage les demandes d’acceptation et d’agrément des conditions de paiement des sous-traitants émanant de chaque membre.
* Assurer les missions de coordination portant à la fois sur les études et sur les travaux :
* établir, en liaison avec les autres membres, le planning d’ensemble et en assurer sa mise à jour
* informer chaque membre du groupement de toute modification du planning et contrôler son application
* s’assurer de l’exécution des prestations dans les délais fixés au marché de maîtrise d’œuvre
* organiser les réunions nécessaires à la coordination des prestations de maîtrise d’œuvre
* proposer au maître de l’ouvrage la réception des travaux.
* Transmettre aux membres concernés les ordres de service et toutes instructions, notes, plans, directives, etc. émanant du maître de l’ouvrage ou de son représentant.
* Remettre, au maître de l’ouvrage, dans les conditions de forme et de délais prévus au marché de maîtrise d’œuvre, les documents (documents graphiques et écrits, situations de travaux, projets de décomptes, demandes d’acomptes, décomptes généraux définitifs, etc.) dus au titre de ce marché et s’assurer de leur approbation.

Les projets de décomptes et les demandes d’acomptes qui sont transmis au maître de l’ouvrage après sa vérification, sont revêtus de son visa pour accord et sont accompagnés, le cas échéant, de ses observations.

* Toute autre communication destinée au maître de l’ouvrage est transmise exclusivement par le mandataire.
* Réunir, tout ou partie des membres du groupement, sur leur demande ou sur son initiative, chaque fois que nécessaire, pour l’exécution de la mission de maîtrise d’œuvre ou pour l’examen de questions importantes telles que la proposition, la négociation et la signature d’avenants, la répartition des prestations supplémentaires, le dépassement des délais, la présentation d’un mémoire de réclamation, la défaillance d’un membre du groupement, etc.
* Le cas échéant, organiser les négociations et trancher les différends au sein du groupement de maîtrise d’œuvre.
* Répartir, s’il y a lieu, les primes et pénalités prévues au marché de maîtrise d’œuvre.
* Le cas échéant, assurer la tenue du compte des dépenses communes.
* Archiver les documents régissant les rapports contractuels entre la maîtrise d’ouvrage et le groupement de maîtrise d’œuvre.

Signature et tampon du mandataire :

1. Date et signature originales [↑](#footnote-ref-1)
2. Date et signature originales [↑](#footnote-ref-2)